

Selon un rapport de l'OCDE, il faut 6 générations (120 ans) pour changer de classe sociale en France. Avec l'Ecole de l'inclusion par le sport, il faut 6 mois pour changer son destin.

**Devenez acteur de l'insertion
des jeunes par le sport !**

Taxe d'apprentissage 2023

L'APELS, 1er acteur de l'inclusion par le sport

Depuis 25 ans, L'APELS est un **expert de l'innovation sociale**, reconnu en France grâce à l'invention de l'inclusion par le sport.

Une pédagogie innovante et unique pour :

- **former** les jeunes sans diplôme
- **certifier** des coachs sportifs
- **accompagner** les entreprises à l'inclusion et la diversité
- **changer** la dynamique d'insertion des villes

Notre credo

#LeSportCommeDiplôme



“

Plus de 2 millions de jeunes au chômage sont sans diplôme et chaque année ce sont 60 000 jeunes des quartiers politique de la ville qui décrochent scolairement.

Nous faisons la preuve que le sport est sans doute un terrain où le potentiel d'insertion est exceptionnel.

Jean-Philippe Acensi - Président fondateur de L'APELS

”



**Une école
alternative pour
les jeunes**

**Un organisme de
formation pour les
coachs**

**Une solution
d'accompagnement
pour les entreprises
et les villes**

Des impacts majeurs



3200

**jeunes accompagnés
depuis 2015**

75%

de sorties positives



350

**Coachs d'Insertion
par le Sport formés**

9

**Fédérations sportives
partenaires**



50

**Entreprises
partenaires**

40

**Villes impactées par
notre intervention**

Un rayonnement national



**En soutenant l'APELS à travers la
taxe d'apprentissage, vous
changez le destin de milliers de
jeunes en France!**

Objectifs 2023

- 1600** jeunes accompagnés vers l'emploi
- 8** écoles d'inclusion par le sport
- 400** coachs d'insertion par le sport formés par le CNIS
- 60** entreprises partenaires
- 500** collaborateurs sensibilisés à l'inclusion par le sport
- 150** clubs sportifs partenaires

Qualiopi
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Le 07 février 2022, l'APELS a obtenu la certification « Qualiopi » pour l'École de l'Inclusion par le Sport et pour son Centre National d'Inclusion par le Sport.

Cette certification qualité, relevant du ministère du travail, a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : actions de formation.

Comment ça marche ?

Vous avez la possibilité de flécher la taxe d'apprentissage vers l'Agence pour l'Éducation par le Sport afin de contribuer directement à l'inclusion par le sport des jeunes issus des territoires fragilisés.

0,68 %

de votre masse
salariale brute 2022

87 %

de votre taxe sont collectés par
l'URRSAF puis reversés aux
OPCO

13 %

de votre taxe versés aux
établissements de votre choix

apels Agence
pour l'Éducation
par le Sport

Procéder au versement

**Pour désigner l'APELS comme bénéficiaire du solde de
votre Taxe d'Apprentissage,**

**Rendez-vous sur la plateforme
SOLTÉA à partir du 25 Mai !**

<https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/>



Shirley Garni :

sgarni@apels.org / 06 60 90 61 07

Mathieu André-Febrero :

mafebrero@apels.org / 06 82 68 46 50



www.apels.org